

**ARRETE DE
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR
de droit et de science politique**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
Vu le décret n°2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille approuvés par l'assemblée constitutive provisoire du 14 octobre 2011 relative à l'adoption des statuts de l'Université d'Aix-Marseille
Vu les statuts de l'UFR de droit et de science politique approuvés par le conseil d'administration de l'Université
Vu l'arrêté électoral en date du 19 février 2018
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège : USAGERS

Sièges à pourvoir : **9 titulaires**
 Inscrits : 9491
 Votants : 471
 Bulletins blancs ou nuls : 12
 Suffrages valablement exprimés : 459
 Taux de participation électorale : 2,06 %
 Quotient électoral : $459/9 = 51$

Ont obtenu :

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
« BOUGE TA FAC AVEC TES ASSOS »	247	4	1	5
« UNI : ETUDIEZ, ON S'OCCUPE DU RESTE ! »	212	4	0	4

Sont élus :

Listes	Sièges	Noms
« BOUGE TA FAC AVEC TES ASSOS »	5	Margaux RAVEU Charles SAUNIER Lisa DEGUILLAUME Idris SID Cassandra CHAUCHARD –TILLIE
« UNI : ETUDIEZ, ON S'OCCUPE DU RESTE ! »	4	Rémy PERRAD Leïla AZELMAD Mathias ROBERT Léa WERESZCZYNSKI

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR de droit et de science politique et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Directeur de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 30 mars 2018

Pour le Président et par délégation,

Le directeur de l'UFR de droit et de science politique



Jean-Philippe AGRESTI